

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DICOM 33** Conventions de mécénat avec Havas média France et avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Nuit Blanche 2011.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec Havas Média France et avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Nuit Blanche 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat avec Havas Média France et avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Nuit Blanche 2011.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat avec Havas Média France et avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Nuit Blanche 2011, jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2011, chapitre 74, compte-nature 74-78.